



Les bornes historiques de Plobsheim

Le ban de la commune de Plobsheim est attenant à celui de trois communes françaises (Erstein, Eschau et Nordhouse) et deux communes allemandes (Altenheim et Ichenheim). Un certain nombre de pierres-bornes, servant à matérialiser la limite entre Plobsheim et ses voisines, est parvenu jusqu'à nos jours. Parmi celles-ci, certaines ont gardé leur utilité d'origine, les autres ont subi les variations des limites communales.

La pierre tribanale Altenheim – Ichenheim – Plobsheim de 1669

C'est la plus connue des bornes de Plobsheim mais aussi la plus ancienne datée. Cette pierre n'est pas restée 330 ans au même endroit. Elle a été déplacée à maintes reprises par les représentants des communes pour éviter que les flots du Rhin ne l'emportent. Ce fut le cas presque tous les ans entre 1806 et 1817, la borne s'est alors retrouvée à presque 400 mètres de sa position initiale. Elle a été sauvée par le conseil municipal lors de la construction du Plan d'Eau et placée derrière la mairie avant d'être remplacée, en 2002, par une copie réalisée par l'Œuvre Notre-Dame.

Différentes inscriptions et blasons sont gravés sur ses trois faces. Du côté de Plobsheim, on peut voir les lettres « P H » (Plobsheim), l'étoile des Zorn ainsi que l'année 1669. Cette dernière est gravée sur les trois faces mais le « 1 » est d'une forme différente pour Altenheim. On y remarque aussi les lettres « A H », un poisson (armoiries d'Altenheim) accompagné de deux roses. La face dirigée vers Ichenheim se caractérise par les lettres « J H », un soc de charrue (armoiries d'Ichenheim) et le chiffre « 1 ». C'est en effet ici que commençait la numérotation des bornes de la limite entre Ichenheim et Plobsheim et qui continuait vers le sud jusqu'au ban d'Erstein.

La ligne Tulla

Le Rhin modifiait régulièrement son lit avant les aménagements du XIXe siècle, détruisant des îles entières ou en créant de nouvelles. Ainsi, quand le Rhin était considéré comme la limite des bans communaux, des conflits pouvaient apparaître entre les communes frontalières.

Au début du XIXe siècle, une commission franco-allemande, chargée d'établir la limite des bans, décida de mettre en place 120 bornes-limite entre Bâle et Lauterbourg. L'ensemble de ces bornes forme la ligne Tulla, du nom de l'ingénieur allemand Johann Gottfried Tulla qui anima la commission. Les bornes-limite sont

placées à l'intersection d'au moins deux lignes transversales passant par le clocher d'un village et par une borne-repère, appelée Rheinmark (« marque du Rhin »), protégée des inondations par les digues des hautes-eaux. La position d'une borne-limite était donc facilement redéterminée en cas d'arrachage par le Rhin.

Le ban de Plobsheim était délimité par trois de ces bornes-limite mais une seule est parvenue jusqu'à nos jours : la borne-limite n° 77. Elle se situe dans la forêt d'Altenheim et porte la date 1820, les lettres « E-L » du côté alsacien (Elsass-Lothringen), le blason du Grand Duché de Bade du côté badois, le n° 77 et, sur le sommet, des sillons représentant les limites des bans et les initiales des communes de Plobsheim, Eschau et Altenheim. Plobsheim possédait alors de la forêt de l'autre côté du Rhin mais ce bout de terrain semble avoir été vendu à Altenheim ou échangé au tout début du XXe siècle.

Pierre tribanale de 1669



Côté Altenheim



Côté Ichenheim



Côté Plobsheim



Borne-limite n° 77 dans la forêt d'Altenheim

Plobsheim compte sur son territoire trois bornes-repère placées entre un clocher et une borne-limite. Deux d'entre elles ont été implantées au canton « Schweinau » alors que la troisième se trouve à quelques centaines de mètres à l'ouest des « Sept Ecluses ». Ces bornes portent, outre un sillon directionnel sur leur sommet, les différentes inscriptions suivantes sur leurs quatre faces :

- les lettres « RM » (pour Rheinmark) et la distance en mètres les séparant de la borne-limite
- les Tables de la Loi avec la distance en mètres les séparant du clocher
- le n° de la borne-limite concernée et l'initiale du village où se trouve le clocher
- la date 1820 (en référence à la convention diplomatique du 15 octobre 1820 qui accepta la méthode utilisée par la commission franco-allemande)

Historique

A l'origine, le lys des Bourbon était gravé sur toutes ces bornes mais il a été remplacé par les Tables de la Loi après 1830 suite à la proclamation de Louis Philippe d'Orléans roi des Français. Les lettres « E-L » sont finalement gravées à la place des Tables de la Loi après 1871 mais certaines bornes échappèrent à cette dernière modification.



Borne repère
n° 77 P
au canton
« Schweinau »



Borne de la
Thumenau
côté nord



Borne de
la Thumenau
côté sud
(Nordhouse)

Les bornes de la Thumenau

A la lisière de la forêt de Nordhouse, un remarquable alignement de bornes témoigne du partage de la Thumenau, entre la commune de Nordhouse et le prince palatin Christian III de Birckenfeld, effectué en 1709. En effet, le finage de la Thumenau, correspondant à l'ancien ban du village disparu de Dumenheim emporté par le Rhin au XIV^e siècle, appartenait en indivis à la commune de Nordhouse et au comte de Ribeaupierre. Au décès de ce dernier, sa part revint en héritage à Christian II de Birckenfeld, son beau-fils. Plus tard, la Thumenau passa à Christian III de Birckenfeld, fils de Christian II. La part revenue à Christian III ne fut rattachée à Plobsheim qu'après 1760, celle de Nordhouse devint un communal. Christian III avait affermé sa part, un an avant le partage, par bail emphytéotique à Jean Thiebaut Woehrel de Nordhouse.

Quatre exemplaires des huit bornes installées en 1709 ont été retrouvés, plus ou moins bien conservés, à leur emplacement d'origine. Les bornes portent l'année 1709 sur les côtés nord et sud. Du côté sud, le blason de Nordhouse est entouré de l'inscription « DORFS NORTHAUSEN », alors que du côté nord se trouve le blason des Ribeaupierre.

Conclusion

Bien sûr, d'autres bornes ayant un intérêt historique existent à Plobsheim mais, pour plus de clarté, une partie seulement a été présentée ici. Par ailleurs, certaines restent encore à être découvertes, d'autant plus qu'un grand nombre semble avoir été englouti dans le Plan d'eau.

Ludovic Seng
Association «Le Giessen»

Illustrations du haut des pages :
- Page précédente : extrait daté de 1806 citant la pierre tribonale de 1669 (tiré d'un registre répertoriant les bornes entre Ichenheim et Plobsheim).
- Sur cette page : détail d'un plan de la Thumenau de 1709 où sont visibles les différentes bornes au niveau du canton « Der Scheer Sand ».

Sources :
- Archives municipales de Plobsheim
- Archives départementales du Bas-Rhin : 8E378/14, 13J72, 13J73
- Humm A., 1971. Villages et hameaux disparus en Basse-Alsace. Société savante d'Alsace, 180 p.
- Kurtz E., 1988. Les bornes Noblat (1714-1792) et Tulla (1770-1828) dans notre secteur. Société d'Histoire des Quatre Cantons, p. 119-137.

SCHEMA DES BORNES TULLA

Clocher Plobsheim

Borne relai R. M.

PRM 75

Borne frontière

75

Le GIESSEN
Association du Patrimoine de PLOBSHEIM
René Deiber 2013

